



Aide "pouvoir d'achat" apportée par le Conseil départemental des Landes pour les étudiants boursiers

mercredi 10 novembre 2021, par [lpe](#)

Le Conseil départemental des Landes propose une aide exceptionnelle "Pouvoir d'achat" aux étudiants fortement impactés par la crise sanitaire, économique et sociale due à la Covid-19 pour l'année scolaire 2021/2022.

Cette aide, d'un montant forfaitaire de 100 €, est à destination des étudiants landais inscrits dans un établissement de l'enseignement supérieur, en BTS, dans un Institut ou un centre des formations sanitaires et sociales.

Les étudiants doivent être boursiers des échelons 5, 6 ou 7 sur critères sociaux, ou boursiers pour les formations sanitaires et sociales (en fonction des Régions) ou bénéficiaire du Fonds National d'Aide d'Urgence (FNAU) d'un CROUS.

Les demandes d'aide peuvent être déposées jusqu'au 10 décembre 2021 sur mesdemarches.landes.fr